

# SYNDICAT DE BASSIN DU VICOIN

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011

**Présents :** M. Sébastien DESTAIS, M. Patrick SEGRETAI, M. Joseph GUILBAUD, M. René BENEFIX, M. Michel FORTUNE, M. Serge LECLERC, Mme Catherine GUEGAN, M. Jean ROGER, M. Yves MARTIN, M. Hervé ZIVEREC, M. Jean-Pierre VENGEANT, M. Daniel COLLIGNON.

**Excusés :** M. Olivier RICHEFOU, M. Loïc CHENEVIÈRE, Mme Françoise MARCHAND, Mme Nicole BOUILLON (donne pouvoir à M. Joseph GUILBAUD), M. Christian RAIMBAULT (représenté par son suppléant M. René BENEFIX).

**Assistaient également à la réunion :** M. Louis AGAM - Représentant de la DDT de la Mayenne  
M. Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre VENGEANT

### 1 - PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 28 JUIN 2011

Aucune remarque n'est formulée sur le projet de compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité.

### 2 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

M. Le Président indique qu'une intervention mécanisée a été nécessaire pour enlever de gros embâcles. Des crédits supplémentaires sont donc nécessaires.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 ci-dessous, décidant :

#### INVESTISSEMENT

| Chapitre - Article         | Libellé   | Dépenses                 | Recettes          |
|----------------------------|---|--------------------------|-------------------|
| Op. 20102 - C/ 2318<br>020 | CRE Entretien - Aménagement<br>Dépenses imprévues | + 1 230,00<br>- 1 230,00 |                   |
|                            | Total DM 2  | 0,00                     | 0,00              |
|                            | <i>Pour mémoire Total DM 1</i>                    | 0,00                     | 0,00              |
|                            | <i>Pour mémoire BP</i>                            | 444 639,84               | 444 639,84        |
|                            | <b>Total Investissement</b>                       | <b>444 639,84</b>        | <b>444 639,84</b> |

### 3 - RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la réalisation réglementaire du rapport d'activités du Syndicat du Bassin du Vicoin.

Il a été diffusé fin septembre 2011 à toutes les communes membres du Syndicat du Vicoin.

Ce rapport, qui porte sur l'exercice 2010, est présenté dans ses grandes lignes :

- L'aire du bassin
- Les élus
- Le fonctionnement
- Le résultat comptable 2010
- Le compte administratif 2010
- Le budget primitif 2010
- Les participations des communes adhérentes
- Le tableau d'amortissement de la dette
- Les réalisations 2010
- La liste des réunions du comité syndical et des délibérations 2010

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical n'émettent pas de remarques ou d'observations particulières sur ce rapport et décident de l'approuver.

### 4 - INSCRIPTION DES PROGRAMMES D'ACTIONS DU SYNDICAT AU CONTRAT REGIONAL BASSINS VERSANTS

Monsieur le Président rappelle le rapport suivant présenté le 1<sup>er</sup> février 2011 au comité syndical :

La Région des Pays de la Loire soutient la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants par le contrat régional de bassin versant (CRBV) établi en lien avec un SAGE approuvé.

Pour le SAGE Mayenne, un premier contrat établi par le Conseil Général de la Mayenne, structure « chef de file » pour la mise en œuvre du SAGE, l'élaboration et le suivi du contrat régional et d'une durée de 3 ans vient de se terminer (2008-2010). Un second contrat sera établi pour la période 2011-2013. Les opérations non réalisées sur cette période ne pourront pas être inscrites dans un nouveau contrat.

En réponse à l'appel à projets réalisé début 2011, les opérations suivantes en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sont proposées au contrat régional :

| Opérations                                 | Montants TTC | Subventions (13,9 % TTC) |
|--|--------------|--------------------------|
| Restauration de la ripisylve et des berges | 225 000 €    | 31 275 €                 |
| Restauration du lit                        | 50 000 €     | 6 950 €                  |
| Abreuvoirs                                 | 35 000 €     | 4 865 €                  |
| Suivi indicateurs                          | 28 000 €     | 3 892 €                  |
| Restauration de la continuité              | 260 000 €    | 36 140 €                 |
| Communication                              | 9 000 €      | 1 250 €                  |

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- de confirmer la réalisation des opérations sus-citées sur la période 2011-2013
- de solliciter la participation financière du Conseil Régional pour ces opérations
- d'autoriser le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

## 5 - AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE DEBROUSSAILLAGE

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Concernant le marché signé en mai 2011 avec l'entreprise d'insertion GENIE pour le Traitement sélectif de la végétation et plantation en berge, enlèvement d'embâcles, d'un montant de 65 947 € HT (non assujetti à la TVA), des travaux supplémentaires sont à prendre en compte ainsi que des linéaires d'entretien à mettre à jour et des embâcles supplémentaires.

Le montant du marché avec les modifications apportées passe de 65 947 € HT à 66 067 € HT.

Un avenant n°1, ci-dessous, est proposé aux membres du comité syndical.

### Avenant N° 1

au marché notifié le 11/05/2011 avec l'Entreprise GENIE d'un montant de 65 947 € HT (non assujetti à la TVA)

#### Article 1<sup>er</sup> - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires et des suppressions de travaux.

#### Article 2 - Travaux supplémentaires

- Entretien moyen : 9497 ml x 1,00 € = 9 497,00 €
- Façonnage d'une souche : = 120,00 €
- Enlèvement d'embâcles classe 1 : 44 x 30,00 € = 1 320,00 €

Total des travaux supplémentaires : 10 937,00 € HT

Soit en lettres : Dix mille neuf cent trente sept euros

#### Article 3 - Suppression de travaux

- Entretien léger : 5 746 ml x 0,50 € = 2 873,00 €
- Entretien lourd : 4 962 ml x 1,60 € = 7 944,00 €

Total des travaux supprimés : 10 817,00 € HT

Soit en lettres : Dix mille huit cent dix sept euros

#### Article 4 - Montant du marché

Le montant du marché est désormais de 66 067,00 € HT, soit Soixante six mille soixante sept euros.

#### Article 5 - Toutes les clauses non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées au marché signé en mai 2011 avec l'entreprise d'insertion GENIE
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document lié à ce dossier

## 6 - AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES, LES ABREUVOIRS, LES CLOTURES ET LES GROS EMBACLES

Monsieur le Président expose le rapport suivant :



Dans le cadre des travaux confiés par marché à l'entreprise Salmon en 2011 d'un montant de 99 698,56 € TTC, plusieurs aléas et imprévus sont cause de travaux non programmés initialement, notamment :

- > la complexité des travaux dépendant des éléments naturels (niveau d'eau, importance du débit, météorologie, état du lit, des berges, et des espaces contigus à la rivière,...) impose des adaptations et des ajustements techniques à décider en permanence et de manière rapide,
- > la prise en compte d'une demande et de suggestions des services de la police de l'eau visant à améliorer la continuité écologique au niveau de seuils ainsi que le transfert de sédiments,
- > la nécessité d'assurer la sécurité d'un pont par un ennoisement suffisant de ses piles,
- > la restauration urgente d'un seuil pour éviter une érosion latérale forte
- > le besoin de confiner les sédiments par des enrochements, lors de la confection de seuils, car trop liquides,
- > la remise en état rendue nécessaire de terrains et d'un bout de voie, dégradés par le passage d'engins de chantiers,
- > l'utilisation de gros engins pour l'enlèvement de gros embâcles.

Concernant les travaux sur l'ouvrage du Bourg à NUILLE SUR VICOIN, des travaux supplémentaires ont été décidés par le Président, il s'agit de la réalisation d'un seuil supplémentaire en amont du seuil du bourg pour envoyer les piles du pont de la route NUILLE SUR VICOIN - L'HUISSERIE.

Une remise en état importante a été réalisée à Thuboeuf à NUILLE SUR VICOIN notamment pour l'accès au site.

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires :

- à La Roche à NUILLE, suite à une demande de la Police de l'eau, qui souhaitait que le seuil réalisé en 2010, soit allongé pour permettre un meilleur franchissement piscicole.
- à la Roche à MONTIGNE LE BRILLANT, où le seuil aménagé en 2010 a été dégradé par le propriétaire.

Par ailleurs des travaux prévus n'ont pas été réalisés en 2011, notamment l'aménagement de deux ouvrages en l'absence de convention signée par les propriétaires riverains.

Il en résulte la proposition d'avenant suivante qui n'appelle pas de décision modificative au niveau du budget de l'exercice.

Le montant du marché avec les modifications apportées passe de 99 698,56 € TTC à 115 491,14 € TTC.

Un avenant n° 1, ci-dessous, est proposé aux membres du comité syndical.

#### Avenant N° 1

*au marché notifié le 11/05/2011 à la SNTP SALMON d'un montant de 99 698,56 € TTC (avec options)*

#### Article 1<sup>er</sup> - Objet de l'avenant

*Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires et la suppression des tranches 3 et 8.*

#### Article 2 - Travaux supplémentaires

##### - Tranche 1 : Barrage du Bourg à NUILLE SUR VICOIN

|  |               |                     |
|--|---------------|---------------------|
| ➤ Pelle supplémentaire :                               | 1 200,00 € HT | soit 1 435,20 € TTC |
| ➤ Fourniture et mise en place d'enrochement :          | 3 240,00 € HT | soit 3 875,04 € TTC |
| ➤ Fourniture et mise en place de béton dosé à 300 kg : | 600,00 € HT   | soit 717,60 € TTC   |
| ➤ Enrochement pour mini-seuil en amont                 | 3 420,00 € HT | soit 4 090,32 € TTC |
| ➤ Pelle  | 300,00 € HT   | soit 358,80 € TTC   |

##### - Tranche 2 : Barrage de la Roche à NUILLE SUR VICOIN

|  |               |                     |
|--|---------------|---------------------|
| ➤ Transfert :  | 250,00 € HT   | soit 299,00 € TTC   |
| ➤ Pelle à chenilles + benne :                          | 2 000,00 € HT | soit 2 392,00 € TTC |
| ➤ Fourniture et mise en place d'enrochement :          | 306,00 € HT   | soit 365,98 € TTC   |
| ➤ Fourniture et mise en place de béton dosé à 300 kg : | 360,00 € HT   | soit 430,56 € TTC   |

##### - Tranche 4 : Barrage de Thuboeuf à NUILLE SUR VICOIN

|  |               |                     |
|--|---------------|---------------------|
| ➤ Fourniture et mise en place de blocs :             | 612,00 € HT   | soit 731,950 € TTC  |
| ➤ Fourniture et mise en place d'enrochement :        | 7 812,00 € HT | soit 9 343,15 € TTC |
| ➤ Fourniture et mise en place de terre végétale :    | 1 200,00 € HT | soit 1 435,20 € TTC |
| ➤ Fourniture et mise en place d'un regard PVC :      | 270,00 € HT   | soit 322,92 € TTC   |
| ➤ Fourniture et mise en place de béton dosé à 300 kg | 480,00 € HT   | soit 574,08 € TTC   |
| ➤ Engazonnement supplémentaire :                     | 2 651,00 € HT | soit 3 170,60 € TTC |
| ➤ Mise en place d'une rambarde de sécurité           | 560,00 € HT   | soit 669,76 € TTC   |
| ➤ Main d'œuvre pour élagage et plantations           | 480,00 € HT   | soit 574,08 € TTC   |
| ➤ Pelle pour façonnage lit                           | 600,00 € HT   | soit 717,60 € TTC   |
| ➤ Reprise voirie                                     | 2 380,00 € HT | soit 2 846,48 € TTC |

##### - La Roche à MONTIGNE LE BRILLANT

|   |             |                   |
|---|-------------|-------------------|
| ➤ Transfert :                                 | 250,00 € HT | soit 299,00 € TTC |
| ➤ Fourniture et mise en place d'enrochement : | 576,00 € HT | soit 688,89 € TTC |
| ➤ Pelle à chenilles :                         | 600,00 € HT | soit 717,60 € TTC |



|  |               |                     |
|--|---------------|---------------------|
| ➤ Tracteur benne :                               | 400,00 € HT   | soit 478,40 € TTC   |
| <b>- Enlèvement embâcles supplémentaires</b>     |               |                     |
| ➤ Transfert pour seuil Rimacé :                  | 250,00 € HT   | soit 299,00 € TTC   |
| ➤ Transfert (au lieu et place de celui du Bigot) | 250,00 € HT   | soit 299,00 € TTC   |
| ➤ Transfert vers aval Thuboeuf :                 | 250,00 € HT   | soit 299,00 € TTC   |
| ➤ Pelle à chenilles :                            | 1 312,50 € HT | soit 1 569,75 € TTC |
| ➤ Tracteur benne :                               | 675,00 € HT   | soit 807,30 € TTC   |

Total des travaux supplémentaires : 33 284,50 € HT soit 39 808,26 € TTC  
Soit en lettres : Trente neuf mille huit cent huit euros vingt six centimes

### Article 3 - Suppression de travaux

|  |                |                      |
|--|----------------|----------------------|
| <b>- Tranche 3 : Barrage du Bigot à MONTIGNE LE BRILLANT</b> |                |                      |
| ➤ Totalité des travaux                                       | 8 340,00 € HT  | soit 9 974,64 € TTC  |
| <b>- Tranche 8 : Barrage des Prés à MONTIGNE LE BRILLANT</b> |                |                      |
| ➤ Totalité des travaux :                                     | 11 740,00 € HT | soit 14 041,04 € TTC |
| <b>- Abreuvoirs, Clôtures et Restauration de berges</b>      |                |                      |
| ➤ 3 pompes de prairie  | 930,00 € HT    | soit 1 112,28 € TTC  |

Total des travaux supprimés : 21 010,00 € HT soit 25 127,96 € TTC  
Soit en lettres : Vingt cinq mille cent vingt sept euros quatre vingt seize centimes

### Article 4 - Montant du marché

Le montant du marché avec options est désormais de 114 378,86 € TTC, soit Cent quatorze mille trois cent soixante dix-huit euros quatre-vingt six centimes.

### Article 5 -

Toutes les clauses non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

M. ZIVEREC souhaite revenir sur le souci rencontré à la Roche à MONTIGNE LE BRILLANT, puisque c'est une erreur du propriétaire, pourquoi ne pas lui facturer directement les travaux de remise en état.

M. Le Président indique que cela est compliqué car cela n'a pas été évoqué, ni signé avec le début des travaux.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées au marché signé en mai 2011 avec la SNTP SALMON
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document lié à ce dossier

## 7 - DOSSIER LA HUARDAIS AU BOURGNEUF LA FORET

Ce dossier sera abordé lors du prochain comité syndical.

## 8 - PROJET DE REVISION DES STATUTS

M. Le Président informe les délégués que le Préfet a demandé au Syndicat une actualisation des statuts car ils ne correspondent plus parfaitement au contexte réglementaire actuel.

Un groupe de travail a été constitué avec les membres du bureau ainsi que tout délégué qui serait intéressé d'y participer, il sera animé par Hervé ZIVEREC.

Le projet de statuts avec des modifications vues en réunion du bureau sera transmis aux délégués.

Post réunion : Une première réunion du groupe de travail est prévue le 7 décembre 2011 à 20h30 à la mairie de ST BERTHEVIN.

## 9 - CRE : BILAN 2011 ET PROGRAMME 2012

Considérant les positions prises ce jour au cours de la réunion regroupant à la fois les membres du Comité de pilotage du Contrat Restauration Entretien du bassin du Vicoïn, du Comité de pilotage des travaux sur les ouvrages du Vicoïn, du Comité syndical du syndicat de bassin du Vicoïn,

M. le Président propose de prendre une délibération adoptant et validant les positions prises au cours de cette réunion.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le bilan 2011 et le programme de travaux 2012, suivant les grandes lignes ci-après :**

- Adoption du bilan des actions conduites en 2011, dans le cadre du Contrat Restauration Entretien.
  - > Entretien et restauration réalisés respectivement par l'entreprise d'insertion GENIE et par l'entreprise Salmon, sur le linéaire allant de l'aval de NUILLE SUR VICOÏN jusqu'à la confluence avec la Mayenne, et sur les affluents de 1<sup>er</sup>



- niveau situés sur la commune de NUILLE SUR VICOIN (à l'exception des secteurs situés sur des communes non adhérentes),
- > Travaux sur ouvrages du Bourg, de Thuboeuf, du Seuil de Rimacé à NUILLE SUR VICOIN, et travaux de renaturation à la Roche à NUILLE SUR VICOIN, à la Roche à MONTIGNE LE BRILLANT, à Painchaud au GENEST ST ISLE et à l'amont de Coupeau à ST BERTHEVIN,
- > Suivi des indicateurs biologiques
- Adoption du programme 2012
  - > Entretien et restauration sur les ruisseaux de 1<sup>er</sup> niveau en dehors des ruisseaux de NUILLE et de la Paillardière (car déjà réalisés en 2011),
  - > Travaux sur ouvrages de l'aval de Coupeau, des Brosses, et de Pont Alain à ST BERTHEVIN, le Bigot et les Prés à MONTIGNE LE BRILLANT, les Trois Coudoies à AHUILLE, la Venage et la Croix à MONTIGNE LE BRILLANT.
  - > Suivi des indicateurs biologiques,

## 10 - QUESTIONS DIVERSES

### > Étang de la Forge à PORT BRILLET

M. MARTIN souhaite aborder le sujet de l'étang de la Forge. Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise PEBECO, il demande qui va être autorisé à intervenir sur la vanne à l'intérieur de l'usine ?

Il existe des interrogations sur la responsabilité, la propriété et la gestion des différents ouvrages hydrauliques associés à l'étang :

- le clapet hydraulique à vérin au bout de la digue, actuellement géré automatiquement,
- les deux vannes de décharges dans la digue et avec deux sorties passant dans l'usine qui servaient d'une part au refroidissement des forges), et, d'autre part, au bras de décharge sortant par le Libaret, pour lequel le Syndicat de Bassin avait passé une convention de manipulation avec le directeur de l'usine en 2008.

De plus, la digue de l'étang a été classée en classe « C » suite à l'application de la nouvelle réglementation sur la sécurité des ouvrages de retenue. Ce classement procure des obligations vis-à-vis du suivi de l'état des infrastructures au propriétaire de la digue et de l'étang.

M. GALARD indique qu'une réunion avec tous les partenaires et usagers concernés est à prévoir rapidement.

### > Suite de l'étude sur les débits réservés

Une restitution de l'étude pour les propriétaires de plans d'eau a eu lieu en avril dernier à PORT BRILLET.

Depuis cette restitution, le Syndicat est en contact avec le Syndicat des exploitants de plan d'eau Mayenne - Sarthe, les 2 structures se sont mis d'accord sur 2 points :

- concernant les suites à donner à l'étude, si un propriétaire voulait mettre en conformité son plan d'eau, le Syndicat du Vicoïn lui proposerait une assistance à maîtrise d'ouvrage.
- pour éviter les confusions au sujet du Syndicat du Vicoïn, une note de présentation va être réalisée.

Un projet de cette note a été présenté au président du syndicat des exploitants de plans d'eau. Celui-ci a mis un avis favorable de principe pour diffusion de cette note à tous les membres de son syndicat.

Par ailleurs, l'accompagnement de la commune de Bourgneuf-la-Forêt par le syndicat de bassin, pour un projet de contournement d'un plan d'eau appartenant à la commune, rentre dans cette démarche d'assistance à maîtrise d'ouvrage

### > Demande du SIAEP de PORT BRILLET pour une participation financière

M. le Président indique aux délégués que le SIAEP de PORT BRILLET a sollicité le Syndicat du Vicoïn pour une participation financière à la mise en place de systèmes automatisés de débitmètres (mesures des débits entrants dans l'étang de la Forge) aux trois différentes entrées du plan d'eau de la Forge à PORT BRILLET.

M. MARTIN s'est renseigné sur le montant d'une installation d'un débitmètre, il faut compter 22 000 € soit 66 000 E pour l'ensemble avec des changements de sonde et des frais de maintenance en supplément à prévoir.

M. Le Président explique que le montant lui paraît trop important pour envisager la participation financière du Syndicat à cette installation. Les membres présents partagent le même avis.

## 11- PARTICIPATION AU COMITE DE PILOTAGE DU CRE

Le comité syndical, commencé à 9h30, a été interrompu à 10h30 pour permettre à ses membres de participer au comité de pilotage du CRE dont ils font partie. La réunion du comité syndical a repris à 12h15 pour se terminer à 12h45.

La réunion du comité de pilotage du CRE fait l'objet d'un compte rendu particulier.

Le Secrétaire,  
Jean-Pierre VENGEANT



Le Président,  
Joseph GUILBAUD

